

APPEL À CANDIDATURES



Le Groupe APICIL, 4ème groupe français de Protection Sociale, lance son appel à candidatures destiné à recruter les start-ups qui intégreront le programme d'accélération "**APICIL Prévention Santé by H7**"

OÙ ET QUAND CANDIDATER ?

Vous êtes :

une startup ou association porteuse d'un projet innovant participant à renforcer le système et les dispositifs de Santé et Qualité de Vie au travail pour combattre la vulnérabilité en entreprise (innovation technologique, d'usages, de procédés ou de services).

Pour candidater, merci de compléter le formulaire ci-dessous avant le dimanche 1er septembre 2019 à minuit :

JE CANDIDATE

Mercredi 10 juillet

Lancement de l'appel à candidatures

Lundi 9 septembre

Audition des projets

Lundi 16 septembre

Accueil des start-ups retenues à H7

Dimanche 1er septembre

Clôture de l'appel à candidatures

Mercredi 11 septembre

Annonce des résultats

POURQUOI CANDIDATER ?

Les projets sélectionnés pour intégrer le programme d'accélération APICIL Prévention santé by H7 dès septembre 2019, pour une durée de 9 mois. Vous êtes invités à candidater dès à présent pour rejoindre ce programme unique offrant un large panel de services :

- Hébergement, accès à des espaces de conférences, de réunions et au food hall HEAT.
- Accompagnement par un important réseau d'entrepreneurs et d'experts sur différentes thématiques (go-to-market, campagnes marketing, structure organisationnelle, business plan, préparation au pitch...).
- Parrainage par un collaborateur du Groupe APICIL qui assurera un mécénat de compétences.
- Possibilité d'expérimentation de la solution de la start-up auprès de clients du Groupe APICIL.
- Possibilité de partenariat avec le Groupe APICIL dans le cadre du développement de la santé et des services à destination des clients.
- Visibilité lors d'événements dédiés, dans la presse et au travers du Groupe APICIL.

QUI PEUT CANDIDATER ?

L'appel à projet est ouvert à toute personne physique, startup ou association, porteuse d'un projet innovant participant à renforcer le système et les dispositifs de Santé et Qualité de Vie au travail pour combattre la vulnérabilité en entreprise (innovation technologique, d'usages, de procédés ou de services).

Chaque projet peut être porté par plusieurs personnes physiques, dont une seule peut être candidate ; les autres personnes physiques constituent l'équipe décrite dans le dossier de candidature.

COMMENT SEREZ-VOUS SÉLECTIONNÉS ?

Les porteurs de projets doivent proposer des actions innovantes en faveur de la santé des collaborateurs (salariés et dirigeants), avec pour principales finalités la prévention et le développement du capital santé.

Par capital santé, le Groupe APICIL entend :

- Santé physique.
- Santé mentale/psychique.
- Santé sociale.

Par santé au travail, le Groupe APICIL entend toute action ou initiative en faveur :

- Des habitudes et de l'hygiène de vie : nutrition, activité physique, addiction, stress ...
- Du dépistages et du suivi médical.
- De l'environnement de travail (TMS).
- Du travail, du management et de l'organisation.
- De la conciliation vie privée /vie professionnelle ainsi que la vie d'un aidant familial.

Le présent appel à projet devra apporter des solutions innovantes pour :

- Prévenir et réduire les troubles psychiques (hors épuisement professionnel) et les troubles musculo-squelettiques.
- Accompagner le retour à l'emploi après une longue période d'absence pour maladie afin de prévenir les rechutes.



Dans un contexte d'augmentation constante des arrêts de travail, nous sommes convaincus que la prévention est la clé pour freiner l'absentéisme en entreprise tout en améliorant le bien être des salariés . Plusieurs défis concernant les actions de préventions en entreprise restent à relever : la prise de conscience, l'engagement des salariés, ou la pérennité des actions. Les projets doivent se construire pour et avec les entreprises afin d'obtenir les meilleurs résultats sur la santé des collaborateurs et ainsi participer à la performance de leur entreprise.

Marie Christine Eudes,
Directrice de l'innovation & des services, Groupe APICIL.



OÙ SEREZ-VOUS HÉBERGÉS ?

A H7, le plus grand lieu de vie dédié aux start-ups à Lyon, qui se trouve actuellement au 70 quai Perrache, Lyon 2ème dans l'ancienne Halle Girard.

QUELLE EST LA DURÉE DU PROGRAMME ?

Le programme d'accompagnement démarre le 16 Septembre 2019 pour une durée de 9 mois, période au cours de laquelle les lauréats seront hébergés à H7.